



SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE DU VERDON

ISDND « Pied de la chèvre »
GINASSERVIS (83)

Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter – SITE 2

Dossier n°5 : Résumé non technique Etude de dangers

Rapport

Réf : CDMCSE150382 / RDMCSE0913-03

LIL / VAL / GRE

17/04/2017










www.burgeap.fr

SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE DU VERDON

ISDND « Pied de la chèvre »
GINASSERVIS (83)

Dossier n 5 : Résumé non technique Etude de dangers

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction		Vérification		Validation	
			Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
Rapport	15/09/2015	01	Lise LE BERRE		Véronique ALLPORT		Guillaume REGNARD	
Rapport	17/12/2015	02	Lise LE BERRE		Véronique ALLPORT		Guillaume REGNARD	
Rapport	17/04/2017	03					Guillaume REGNARD	

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CDMCSE150382 / RDMCSE0913-03
Numéro d'affaire :	A07399
Domaine technique :	SD04 / IC01 (domaine secondaire)
Mots clé du thésaurus	DDAE DECHETS ISDND

BURGEAP Agence Sud-Est – site d'Avignon
Agroparc - 940, route de l'aérodrome - BP 51 260 – 84911 Avignon Cedex 9
Tél : 04.90.88.31.92 • Fax : 04.90.88.31.63
agence.de.avignon@burgeap.fr

Réf : CDMCSE150382 / RDMCSE0913-03	
LIL / VAL / GRE	
17/04/2017	Page 2/6

AVANT-PROPOS

Le Syndicat Mixte de la Zone du Verdon (SMZV) exploitait jusqu'en 2016, une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) sur la commune de Ginasservis (83) au lieu-dit « Pied de la Chèvre ».

L'exploitation de l'ISDND a été suspendue le temps que ce projet soit instruit.

L'ISDND présente actuellement 3 casiers (casiers n°1 à 3 du site 1) qui ne sont actuellement plus exploités.

A ce jour, seul le casier 1 bénéficie d'une couverture définitive.

La présente demande du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon (SMZV) permettra de reprendre l'exploitation de l'ISDND, par la création du nouveau bloc de stockage nommé « Site 2 » constitué d'1 seul casier (casier 4) décomposé en 5 alvéoles (alvéoles n°1 à 5) dans l'emprise actuelle de l'ISDND de Ginasservis.

RESUME NON TECHNIQUE

Ce document de synthèse non technique a pour objet, conformément à la réglementation, de faciliter la prise de connaissance, par le public, des informations contenues dans l'étude de dangers du dossier d'autorisation d'exploiter de l'extension de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) projetée par le Syndicat Mixte de la zone du Verdon sur la commune de Ginasservis (83).

L'étude de dangers consiste à qualifier les risques spécifiques à l'extension de l'ISDND et présente les moyens de prévention et d'intervention permettant la réduction des risques et de leurs effets.

Une installation de stockage de déchets, comme toute Installation Classée ou tout projet industriel, présentent un certain nombre de dangers spécifiques qu'il est nécessaire d'identifier pour déterminer en conséquence les moyens de prévention et d'intervention concourant à la sécurité de l'installation, des tiers et du personnel.

Néanmoins, ces activités ne présentent pas à proprement parler de « risque majeur » au sens réglementaire du terme.

L'analyse des risques constitue la base essentielle et indispensable d'une étude de dangers. Elle s'appuie sur le recensement le plus exhaustif possible de tous les scénarios d'accidents susceptibles de se produire. Elle permet ainsi de vérifier que les mesures techniques mises en œuvre sur l'exploitation sont adaptées à la réduction des risques à la source ou qu'elles contribuent à en diminuer les effets.

L'étude de dangers a été réalisée selon une méthodologie progressive reposant sur les étapes suivantes :

- identification des dangers,
- analyse des Risques qui permet d'identifier les scénarii accidentels et les éléments mis en œuvre pour empêcher leur survenue et/ou leur ampleur,
- étude détaillée des scénarii les plus problématiques caractérisées par l'association de leur probabilité de survenue et de la quantification de leurs effets maximum potentiels,
- identification des moyens de prévention et de protection permettant de maîtriser les accidents majeurs potentiels pour arriver à un niveau aussi bas que raisonnablement possible,
- la définition des moyens de secours à mettre en œuvre en fonction des scénarii étudiés. Elle permet de vérifier l'adéquation des moyens prévus et/ou disponibles sur le site avec les besoins.

Les scénarios dont les cotations (association probabilité /effets) sont les plus élevées et qui par conséquent sont plus particulièrement à envisager ont été plus particulièrement étudiés.

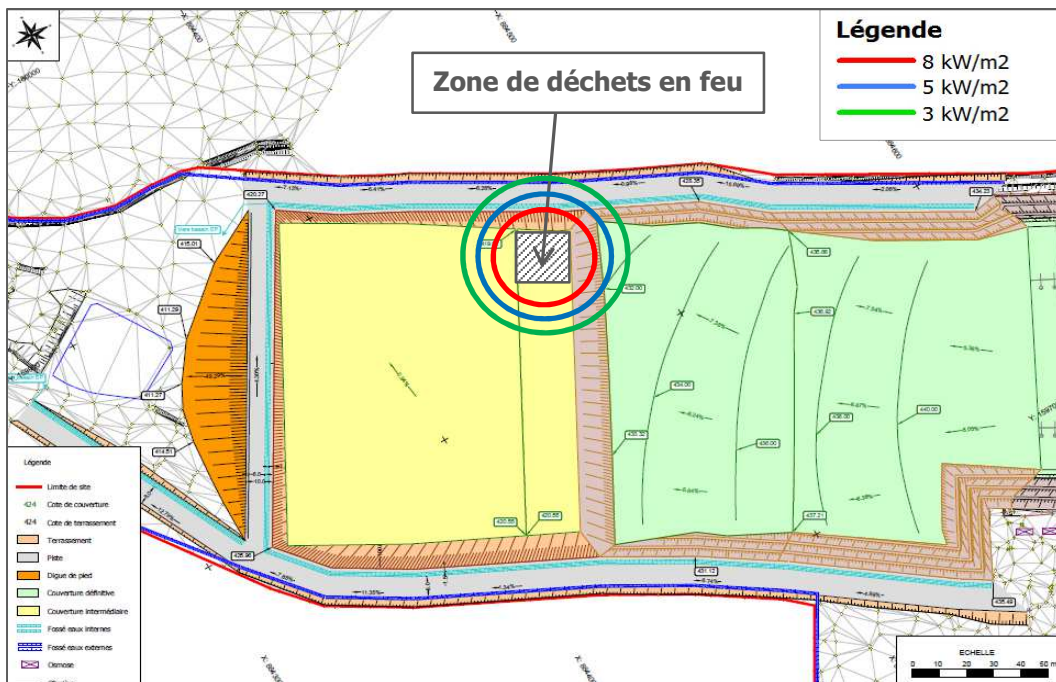
S'agissant d'une activité impliquant les déchets dont une large part est de nature combustible et d'après le retour d'expérience en matière d'accidentologie, le risque principal sur l'installation est le risque d'incendie.

Par conséquent, parmi l'ensemble des scénarios d'accidents identifiés l'incendie a été étudié dans le cadre de l'étude de dangers, celui faisant l'objet de la plus forte cotation est l'incendie se produisant au niveau de l'alvéole de stockage.

Afin d'évaluer les effets d'un éventuel incendie de l'alvéole sur l'environnement proche, des études de flux thermiques ont été réalisées.

La modélisation montre que les flux thermiques modélisés restent confinés à l'intérieur du site ; il n'y a pas d'effets domino sur site ou hors site.

Représentation graphique des flux thermiques émis sur une alvéole en cas d'incendie



Des mesures destinées à prévenir l'incendie sont prises par l'exploitant : contrôle des apports, interdiction de tout brûlage de déchets, exploitation rigoureuse en alvéoles de taille réduite, contrôles périodiques des installations électriques et des matériels.

Par ailleurs, SMZV dispose de moyens d'intervention interne pour lutter contre l'incendie et toute éventuelle propagation :

- des extincteurs mobiles à poudre (ordinaire, polyvalente, spéciale) et à CO₂ dans le hangar ;
- des RIA de 20 à 40 mm, munis de longueur de tuyau de 30 mètres, répartis dans toutes les zones du site et à l'intérieur du bâtiment ;
- d'extincteurs dans tous les engins et véhicules dont l'un efficace sur les feux d'hydrocarbures ;
- deux bornes incendies réglementaires dont l'une à 20 mètres du casier. Lorsque les deux bornes incendie sont en service, le débit total est de 140 m³/h et la pression statique de 2 bars ;
- 200 mètres de tuyaux (eau et feu) équipés d'une lance ;
- d'un stock de matériaux inertes (terre) en quantité suffisante (au minimum 300 m³ à proximité du casier en cours d'exploitation) permettant d'étouffer les feux naissants ;
- d'une réserve de 200 m³ d'eau maintenue en toutes circonstances et sa motopompe ;
- une piste DFCI en bordure du site, en rive droite, en limite de la zone boisée ;
- un camion pompier réformé avec une citerne de 4 m³.

Le site dispose également de **mesures générales** liées aux activités pour éviter toute situation à risque avec notamment :

- formation du personnel,
- sécurité du site avec clôture, portails, fermeture des locaux,
- entretien des installations et équipement, notamment électriques, contrôle par un organisme agréé.

Le site dispose également de **mesures particulières** liées aux activités pour éviter toute situation à risque. En effet, la nature des déchets et le mode d'exploitation en lui-même limite le risque d'incendie. En effet, les déchets seront contrôlés préalablement à la phase de stockage.

Des mesures de prévention et des mesures de sécurité seront mises en place sur le site projeté afin de réduire encore le risque de sinistre :

- contrôle de la provenance des chargements,
- contrôle des déchets au déchargement des camions,
- entretien régulier des engins utilisés,
- contrôle des personnes entrant sur le site et interdiction aux personnes non autorisées,
- système de vidéo-surveillance sur le site,
- interdiction de fumer sur le site.

Tant par leur conception que par leurs procédures d'exploitation et surtout de contrôle, les activités de l'extension de l'ISDND exploitée par le Syndicat Mixte de la Zone du Verdon (SMZV) ne génèrent pas de menaces particulières pour leur voisinage.

L'exploitation de l'extension de l'ISDND de Ginasservis bénéficie de toute l'expérience et de toutes les procédures en place dans le cadre de l'exploitation actuelle.

L'ensemble de ces mesures permet ainsi de ramener le risque initial à un niveau de risques acceptable.